

RGPD : protéger les données personnelles des collaborateurs et candidats

Objectifs de formation

- Comprendre le RGPD
- Mettre en place des actions de protection des données

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principes du RGPD.

- Identifier les obligations de l’employeur et des RH.
- Sécuriser les pratiques courantes liées aux données des salariés et candidats.
- Mettre en place les bonnes pratiques essentielles.

Durée : 01 jour - 07 heures

Mise à jour le : 13 juin 2026

Présentiel : Présentiel ou Classe virtuelle

Tarifs :

695 € (tarif incluant un module rapid learning « RGPD : Collaborateurs » ou « RGPD : Référents » ou « RGPD : Top Management » Nathan / Daesign)

Dates :

Le 23 Septembre 2026

Le 25 Novembre 2026

Le 28 Janvier 2027

Le 17 mars 2027

Le 18 Mai 2027

Le 31 Aout 2027

Prérequis

- Maîtriser l’outil informatique

Public

- Responsables et assistants RH, gestionnaires de paie, managers, référents RGPD et toute personne traitant des données personnelles dans le cadre de ses missions.

Programme

Comprendre les fondamentaux du RGPD

- Les principes clés du RGPD
- Les données personnelles concernées
- Les droits des personnes
- Les risques et sanctions en cas de non-conformité

Identifier les responsabilités de l'entreprise

- Les acteurs de la protection des données
- Les responsabilités de l'employeur
- Le rôle des managers et des équipes RH
- Les obligations en matière d'information et de confidentialité

Sécuriser les données RH

- Gestion des données des candidats
- Gestion des dossiers du personnel
- Conservation et archivage des données
- Partage et accès aux informations sensibles

Mettre en œuvre les bonnes pratiques

- Identifier les traitements de données personnelles
- Sécuriser la collecte et l'utilisation des données
- Réagir en cas de violation ou de fuite de données
- Mettre en place des actions simples de conformité

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Exercices d'applications construits à partir des informations transmises par le commanditaire
- Travail en sous-groupe

- Document de synthèse remis à l’issue de la formation
- Matériel : aucun

Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : recueil des attentes, réunion de cadrage
- Pendant la formation : Test, QCM, cas pratiques, mises en situation
- En aval de la formation : évaluation à chaud, évaluation à froid.

Financement

- OPCO sous conditions
- Entreprise
- Individuel

Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l’entreprise
- Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
- Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour tout autre handicap, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation. Les services proposés sont accessibles à tous sous couvert :

- que l’information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation
- que les moyens de compensation n’appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication…)
- que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

Référent handicap et personnel sensibilisé

Prévention des ruptures de parcours en formation

- Création d'un climat bienveillant et inclusif dès le démarrage pour favoriser l'implication de chacun.
- Identification des niveaux et besoins individuels afin d'adapter le rythme et les explications (tour de table).
- Méthodes pédagogiques variées (démonstrations, cas pratiques, échanges collectifs) pour maintenir l'attention et l'intérêt.
- Questions fréquentes de la part de l'intervenant/e et valorisation des apports des participant·e·s pour renforcer l'engagement.
- Temps de reformulation ou appui individuel si nécessaire afin d'éviter le décrochage.